

PROCES VERBAL

de la réunion du comite syndical

du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique

de la vallée du Touch et de ses affluents

Du 4 juillet 2019

L'an deux mille dix-huit et le 4 juillet à 18 h 30, les membres du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la vallée du Touch et de ses affluents proclamés élus par l'organe délibérant des collectivités membres, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de Conférence de la Maison du Touch à RIEUMES 31370, sous la présidence de Monsieur Pierre-Alain DINTILHAC.

Date de la convocation : le 26 juin 2019

Membres en exercice : 90

Etaient présents :

Mesdames BERARDO Ginette, PRAT Annick, COSTES Alexandra, PRAT Annick.

Messieurs MAUMUS Jean-François, SAINT BLANCAT Claude, DINTILHAC Pierre-Alain, MERCANTI Jean-Paul, DUMAS Jean-Louis, BORALI Michel, LAGUENS Bernard, BERTIN Jacques, PASCAL David, DUPRAT Michel.

Etaient excusés :

Mesdames BOYE Brigitte, TASSELI Josiane.

Messieurs EQUILBEC Laurent, BONNEMAISON Guy, CASTIES Nicolas, SAINTE-MARIE Robert, SOULAN Yves, DAMIEN Gérald, FRECHOU Alain, LAJOURS Jean-Claude, TARRAUDE Bernard, LEFEBVRE Patrick.

Etaient absents :

Mesdames BARES Françoise, VITET Martine, BAHEU Mélina, SALVADOR Annie, LAUGA Hélène, MIRALES Hélène, GESTA Isabelle, ALVES-COSTA Maëva, ROUQUETTE Amandine, COURTOIS-PERISSE Jennifer.

Messieurs BAQUIE André, LECUYER Philippe, DUPRAT André, ABADIE Marc, ARCIDET Guillaume, LERAT Jacques, BOUE Pierre-Louis, POUSSOU Gérard, BENAZET Jean-François, BOUCHARD Nicolas, COUSSEAU Serge, SACAREAU Jean-Jacques, LARRIEU Joël, MEDOUS Francis, ZARDO Léonard, LACOMBE Bernard, ESCOULA Louis, DE MELLIS Arnaud, KOZIOL François, COULAND Patrick, LECUSSAN Alain, DUTRAIN Jérôme, DUTRAIN Marc, GASQUET Etienne, PAVAN Jean-Pierre, PERY Denis, GADBIN Ghislain, TOFFOLON Joseph, ALM Dominique, AUBERT Alain, COMAS Martin, PELLEGRINO Joseph, ABADIE Bernard, ADABIE Jean-Luc, BLANC Paul-Marie, BRUSTON Joël, CHANTRAN Thierry, COUSSEAU Jean-Marc, DUPRAT Philippe, DUZERT Roger, ESTRADE Roland, FOURCADE Francis, GABRIEL Roger, GARCIA Franck, MALLET Jérôme, NOUGARO Philippe, PASIAN Frédéric, SANCERRY Guillaume, SERIGNAC Jean, ALLARD Pierre, CHARLAS Gabriel, FAURE Thomas, HEINIGER Roger, NIVERT Philippe.

Pouvoirs :

Monsieur BONNEMAISON Guy à Monsieur BORALI Michel.

Monsieur EQUILBEC Laurent à Madame PRAT Annick.

COMPTE-RENDU DE SEANCE

- Un secrétaire de séance est désigné parmi les membres de l'Assemblée présents : Madame LEMAO Christiane.
- L'Assemblée Générale initialement prévue le 25 juin 2019 n'a pas pu se tenir, du fait que le quorum n'a pas été atteint. C'est pourquoi, aujourd'hui, la séance est ouverte, sans condition de quorum mais l'appel est tout de même fait.
- Le procès-verbal de la dernière assemblée Générale, en date du 26 mars 2019, ne fait l'objet d'aucune remarque ; il est approuvé à l'unanimité.
- Le Président présente à l'Assemblée les délégués du Syndicat de la Louge, suite à leur demande d'adhésion.

1 - Projet photovoltaïque (intervention RES)

L'entreprise RES, leader sur le marché des énergies renouvelables projette sur le vidéoprojecteur son projet de centrale photovoltaïque sur 2 des lacs appartenant au SIAH, celui de la Saverette et celui de La Bure.

Une analyse de la réglementation de l'urbanisme énumère les modifications à effectuer sur les documents d'urbanisme pour que ledit projet soit autorisé. Le cadre juridique est également abordé.

Pour finir, l'intervenant de la société RES explique la forme du partenariat envisagé (bail emphytéotique) et détaille les retombées économiques induites par ce projet, une fois le planning prévisionnel arrêté.

L'exposé se termine par un échange entre les délégués présents ce jour.

2 – MAPA recensement des systèmes d'endiguements et des zones protégées

L'objectif du marché lancé le 18 avril 2019 est de recenser les systèmes d'endiguement ou les aménagements hydrauliques permettant une protection contre les inondations sur le territoire du SIAH du Touch

La date de remise des offres a été fixée au 24 mai 2019 : 3 candidatures ont été reçues.

• CEREG	Bonne compréhension générale de la mission Offre peu détaillée Délais plus longs que notre estimation	39 875 €
• SCE	Bonne compréhension générale de la mission Equipe technique adaptée Nombreuses références sur des études similaires Délais respectés	35 000 €
• WSP FRANCE	Bonnes capacités techniques Délais respectés Offre peu détaillée Prise en compte uniquement des cours d'eau principaux	54 800 €

L'analyse des offres s'est effectuée pour 60% sur la valeur technique et 40 % sur le prix des prestations.

C'est le bureau d'étude SCE -ZI du Palays -13 rue André Villet – 31078 Toulouse, qui a obtenu la meilleure note. Le marché est donc attribué à cette société, pour un montant de 35 000 € HT.

Adopté à l'unanimité.

3- MAPA Bassin Versant Louge et réalisation de la DIG

Ce marché public pour l'élaboration du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) et du dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) sur le Bassin Versant de la Louge a été lancé le 9 mai 2019, avec une date limite de remise des offres fixée au 21 juin 2019. Il a pour objectif d'atteindre le bon état sur les masses d'eau.

8 candidatures ont été reçues, pour une analyse des offres à 60 % pour la valeur technique et 40% pour le prix des prestations.

C'est le bureau d'étude HYDRETTUDES – 58bis chemin du Chapitre – 31100 Toulouse, qui a obtenu la meilleure note. Le marché est donc attribué à cette société, pour un montant de 88 020 € HT.

- GERA
87 430 €
 - Réponse aux attentes de l'AEAG et prise en compte du PPG Touch
 - Offre peu détaillée
 - Difficulté de contact (peu de réunions)
- CACG
35 377 €
 - Bonne connaissance du territoire d'étude
 - Offre peu détaillée et CCTP partiellement respecté
- GERECO
54 825 €
 - Bonne méthodologie et réponse aux attentes de l'AEAG
 - Difficulté de contact (peu de réunions)
- CEREG
53 750€
 - Bonne méthodologie de travail
 - CCTP partiellement respecté
- HYDRETUDES
88 020 €
 - Bonne connaissance du territoire (PPG Saudrune) et offre très détaillée (modalisation hydraulique très appréciée)
 - Réponse aux attentes de l'AEAG
- NALDEO
65 679 €
 - Méthodologie identique à celle utilisée sur le Touch (Salamandre)
 - Envoi de la version brouillon
- CE3E
98 752,50 €
 - Bonne méthodologie et nombreux jours prévisionnels
 - Difficulté de contact (peu de réunions)
- SCE
83 487,50 €
 - Bonne méthodologie et prise en compte du PPG Touch
 - Réponse aux attentes de l'AEAG
 - Equipe peu adaptée (pas de technicien pour le terrain)

Adopté à l'unanimité.

4- Création de postes : modification de l'organigramme

Suite à la modification des statuts du Syndicat, outre l'extension des compétences, le périmètre d'intervention a augmenté, à savoir :

- Initialement, le bassin versant du Touch a une superficie de 515 km²
- Avec les fusions et adhésions de communes, superficie de 548 km² à ajouter
- Soit une superficie totale du territoire du SIAH du Touch de 1 063 km²

Du fait de cet accroissement de territoire et de compétences, le SIAH du Touch doit modifier son organigramme en conséquence, avec un poste supplémentaire de technicien de rivière et la possibilité d'embaucher un ingénieur sur le long terme :

- la création du poste de technicien résulte de la fusion du Syndicat de La Louge avec le Syndicat du Touch. En effet, l'agent titulaire travaillant initialement au Syndicat de La Louge intègre les effectifs du SIAH du Touch dès la prise de l'arrêté préfectoral (courant juillet 2019) ;
- un responsable technique (ingénieur) viendrait compléter l'équipe existante, lorsque cela s'avérera nécessaire (1 à 2 jours par semaine).

Adopté à l'unanimité.

5- Travaux prévisionnels

⇒ Bassin Versant du Courbet

L'ancien Syndicat Mixte du Courbet a établi un Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) valable jusqu'en 2021 et une déclaration d'intérêt général (DIG) sur le bassin versant du Courbet, avec divers volets et actions à prévoir :

- Communication
Etablir un guide « Gestion et entretien des berges, des bancs alluviaux et de la ripisylve »
- Continuité écologique
Suppression ou modification d'ouvrage ; gestion des vannes ; étude
- Inondation
Etude de protection et modification d'ouvrages
- Concertation et conseil
Ripisylve adaptée ; dépôts sauvages ; abreuvement ; PLU ; produits phytosanitaires ; assainissement non collectif
- Suivi et surveillance
Végétalisation ; nappe d'accompagnement ; points problématiques
- Ripisylve et berges
Traitement sélectif ; restauration ; confortement de berges et lutte contre les animaux fouisseurs ; plantation ...

Pour l'année 2019, des travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve sont à prévoir sur 2 communes : Léguevin (CC de la Save au Touch) et Pujaudran (CC de la Gascogne Toulousaine).

Ce qui correspond à 29 kms de cours d'eau, dont 7,5 kms de masse d'eau : 4 kms sur le Courbet et 3,5 kms sur le ruisseau du Paradis.

Le "PPG Courbet a estimé le coût des travaux à 35 135 euros sur les masses d'eau et à 60 410 euros sur les affluents, dont 25 300 euros de restauration de cours d'eau.

Adopté à l'unanimité.

⇒ Bassin Versant de la Louge : Terrebasse

- Lors de la première visite de terrain en novembre 2018, les techniciens de rivières ont constaté, en amont du village, la présence d'érosions de berges avec, également, la présence de nombreux peupliers penchés en bord de rivière susceptibles de former d'autres embâcles.

Le SIAH du Touch ne disposant pas encore de programme pluriannuel de gestion (PPG) et encore moins de déclaration d'intérêt général (DIG) sur le bassin versant de la Louge, aucune intervention possible.

La commune de Terrebasse a, de nouveau, sollicité le Syndicat en 2019.

Les techniciens de rivière sont repassés sur le terrain en juin 2019 : les embâcles et arbres penchés menacent le village en cas de crues.

Une demande de déclaration d'intérêt Général d'urgence est donc faite auprès de la DDT 31 pour la réalisation des travaux.

Adopté à l'unanimité.

⇒ Bassin Versant de la Louge : Longages

Au Printemps 2019, la commune de Longages prend contact avec le Syndicat de la Louge pour des embâcles à faire retirer dans la Louge.

La technicienne de rivière se déplace sur le terrain en juin 2019 pour constater le problème.

Elle demande des devis auprès de diverses entreprises car l'intervention est possible du fait que le Syndicat possède une DIG sur ce secteur de la Louge.

Actuellement, elle reste toujours dans l'attente de ces devis.

Travaux adoptés à l'unanimité.

⇒ Bassin Versant de la Bure (Touch) : Poucharramet

Au Printemps 2019, la commune de Poucharramet prend contact auprès du Syndicat du Touch pour des embâcles et amas de branches à faire retirer sur La Bure.

La technicienne de rivière se déplace sur le terrain en juin 2019 pour constater le problème.

Une demande de déclaration d'intérêt Général d'urgence a été faite auprès de la DDT 31 pour la réalisation de ces travaux.

Des devis, toujours en attente à ce jour, sont demandés auprès de diverses entreprises

Travaux adoptés à l'unanimité.

⇒ Bassin Versant de la Garonne : entretien de la roselière de la base nautique de Cazères

La roselière est une zone humide située à l'interface entre la terre et l'élément aquatique où cohabitent des plantes héliophytes (roseaux, iris, joncs...) qui servent de zones de repos, de nidification et de refuge pour la faune.

La commune de Cazères a sollicité le Syndicat pour des travaux d'arrachage des plantes et des ligneux indésirables, à effectuer en octobre 2019 sur la roselière de leur base nautique.

Une estimation des travaux a été établie pour 4 000 euros HT.

Adopté à l'unanimité.

⇒ Vanne défectueuse sur la retenue de Savères

La vanne de la retenue de Savères est défectueuse : sa fermeture est impossible au-delà de 43l/s ; ce qui occasionne une perte de 120 000m³ par mois.

Un devis (estimé à 25 000 € HT) est en cours, avec un remplacement de la vanne après la saison d'irrigation.

Le Président précise qu'aucune subvention n'est possible, le remplacement de la vanne ne rentrant pas dans les actions subventionnables par les divers partenaires (pièce d'usure, à faire sur mesure).

Adopté à l'unanimité.

6- Le chemin du lac de Fabas

Le Président informe l'Assemblée sur la problématique posée par le chemin du lac de Fabas qui est devenu, au fil des années quasi impossible à emprunter : une piste de 2,5 kms de long s'étend sur un des côtés du lac de Fabas, dont 1,3 kms sont impraticables.

Trois devis ont été reçus pour la remise en état de ce chemin :

- Entreprise MALET : 56 502,60 € HT
- Entreprise NAUDIN : 24 860 € HT
- Entreprise EDELIN : 21 234,50 € HT

Le Président souhaite retenir l'offre de l'entreprise EDELIN et demander une aide financière aux divers partenaires.

Adopté à l'unanimité.

7 - Questions diverses

⇒ Etudes de danger

La réglementation a amené le SIAH du Touch à réaliser des Etudes de danger sur ses 3 barrages en 2015.

Les résultats de ces études réalisées par la CACG ont été transmis au service de contrôle de la Préfecture qui préconise les recommandations suivantes pour la sécurisation des barrages

1. L'abaissement des côtes de gestion des plans d'eau :

Les études de dangers ont montré que les barrages avaient été dimensionnés par rapport à des crues millénales ; or la réglementation impose de prendre pour référence les crues exceptionnelles, voire extrêmes (période de retour de 3000 à 30 000 ans).

- ✓ Abaissement de 1 m sur la retenue de Fabas (avec une éventuelle reconstruction de l'évacuateur de crue estimée à 200 000 €) ;
- ✓ Abaissement de 1 m sur la retenue de la Bure (avec une éventuelle rehausse de la crête et mise en place d'un parapet estimée à 120 000 €) ;
- ✓ Abaissement de 4,36 m sur la retenue de Savères (ou une augmentation de la capacité d'évacuation de crues estimée à 200 000 €).

2. Inspection vidéo des conduites sur les 3 retenues (estimation coût global de 6000 €)

3. Curage des fossés pour inspection caméra et hydrocurage des drains : à faire impérativement en 2019 (Devis reçu pour le curages des fossés de Savères et de Fabas : 3 427,90€ HT)

Pour la retenue de Fabas :

- ✓ Travaux de reprise des murs bajoyers avec étude associée (non estimé- attente de devis)
- ✓ Forages de 3 piézomètres en pied aval (estimation à 6 000€)
- ✓ Mise en place d'un enrochement en rive gauche (estimation à 6 000€)

Pour la retenue de Savères :

- ✓ Mise en œuvre de 6 cellules de mesure de pression interstitielle en pied aval (3 dans le remblai et 3 en fondations) (estimation à 30 000€)
- ✓ Calcul de stabilité du remblai du barrage (avec prise en compte de la sismicité) (estimation à 4 000€)

Pour la retenue de la Bure :

- ✓ Changement de la vanne de restitution-vidange pour une vanne de régulation à effacement total (estimation à 20 000€)
- ✓ Forages de 3 piézomètres en pied aval (estimation à 4 000€)
- ✓ Investigation géotechnique pour détermination des caractéristiques mécaniques du remblai et de la fondation et calcul de stabilité de l'ouvrage (estimation à 8 000€)

⇒ Annulation de l'appel à projet Garonne 2019/2020

La programmation du projet est impactée par le nombre d'études ou procédures administratives et réglementaires nécessaires et obligatoires dans l'optique de l'obtention des cofinancements : étude environnementale sur une année biologique vis-à-vis du périmètre Natura 2000, mise en œuvre d'une AOT pour intervenir sur la Garonne, mise en œuvre d'un PPG et d'une DIG sur certains secteurs ↪ La mise en œuvre des actions ne peut être lancée avant 18 à 24 mois.

Par ailleurs, après analyse précise des différents fonds mobilisables, il apparaît que le programme d'actions peut être optimisé en ne mobilisant que fonds nationaux. La finalisation du dossier FEDER créant des contraintes administratives et temporelles auxquelles nous ne pourrions répondre d'ici le mois d'octobre 2019.

Le projet est donc retiré, avec une valorisation de la Garonne 2019-2020 de Boussens à Carbonne.
Ce retrait nécessitera une délibération avec cosignatures de tous les Présidents et partenaires concernés ayant signé le projet initial, délibération initiée par le porteur du projet.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 19 heures 45.

Le Président,
Pierre-Alain DINTILHAC

